

Les *Notes* de la C2A

Agriculture et alimentation en question

Numéro 7 — Septembre 2011

QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES POUR SOUTENIR LES AGRICULTURES FAMILIALES DU SUD ?

Cette note s'appuie sur le rapport 2010 de la C2A « Quelles politiques publiques pour les agricultures familiales du Sud ? », et sur le débat organisé sur le même thème le 7 décembre 2010 avec le Campus du Jardin Tropical de Paris (JTP).

Représentant l'essentiel de l'emploi agricole et contribuant largement à la sécurité alimentaire des pays du Sud, les agricultures familiales y constituent la principale forme d'agriculture. Dans un contexte de regain d'intérêt pour l'agriculture, notamment après les flambées des prix alimentaires, l'appui aux agricultures familiales est donc essentiel. Sans être exhaustif, l'analyse de cas concrets issus de notre expérience et de celle de nos partenaires permet d'identifier trois grands domaines d'appui : i) des prix rémunérateurs et stables ; ii) un accès équitable aux ressources naturelles ; iii) des investissements publics. Dans chaque domaine, la définition de mesures doit tenir compte du contexte et s'effectuer en collaboration avec les représentants des agricultures familiales, ce qui rend primordial l'accompagnement à la structuration du milieu agricole.

Les agricultures familiales ne sont souvent, pas la priorité des partenaires techniques et financiers et des Etats du Sud, qui leur préfèrent une agriculture plus capitaliste, jugée plus « moderne » et plus productive. Or, les agricultures familiales ont des atouts qui peuvent leur permettre de contribuer à répondre aux défis majeurs des pays en développement.

La Commission Agriculture et alimentation de Coordination SUD (C2A) a mis en évidence dans son rapport fin 2007 la capacité des agricultures familiales à pourvoir des emplois, lutter contre la pauvreté et les inégalités, fixer les populations sur le territoire et ainsi freiner l'exode rural, gérer les ressources naturelles et contribuer à la sécurité alimentaire

Voir le rapport de la C2A, 2007, Défendre les agricultures familiales : lesquelles, pourquoi ? (<http://www.coordinationsud.org/document-ressource/document-depositions-defendre-les-agricultures-familiales-lesquelles-pourquoi>).

ASSURER DES PRIX REMUNERATEURS ET STABLES

Les mesures visant à assurer des prix rémunérateurs et stables permettent une amélioration du niveau de vie des agriculteurs et les encouragent à réaliser des investissements à moyen-long terme. Les gains de productivité qui en résultent permettent aussi de diminuer les coûts de production, au bénéfice des consommateurs. Les appuis concernant la commercialisation des produits des agricultures familiales et la formation des prix aux producteurs doivent donc être prioritaires.

Des politiques commerciales appropriées

Une diversité d'outils commerciaux peut être mobilisée pour sécuriser le développement de filières de production qui s'appuient sur les agricultures familiales : mesures de sauvegarde, droits de douane saisonniers, restrictions quantitatives...

Que ce soit en Guinée pour le développement de la filière pomme de terre ou au Sénégal pour la filière oignons, le ren

forcement des capacités commerciales des organisations de producteurs (OP), notamment en matière de négociations et de politiques commerciales, s'avère efficace.

Des politiques de soutien et de stabilisation des prix

L'expérience malheureuse des offices publics de commercialisation des céréales dans les pays du Sahel ou des caisses de stabilisation pour les cultures de rente (café, cacao, coton) est souvent mise en avant comme argument contre les politiques de stabilisation des prix dans les pays du Sud.

C'est cependant oublier qu'ailleurs, en Asie du Sud Est en particulier, certaines expériences basées notamment sur le stockage et le commerce privés, ont donné des résultats positifs. Les leçons de ces expériences devraient être davantage tirées

pour appuyer les pays qui souhaitent mettre en place des politiques de stabilisation des prix suivant des modalités révisées. Des formes de partenariat avec des stockeurs privés (commerçants, entreposeurs, groupements de producteurs, y compris via le warrantage) pourraient ainsi être envisagées.

Des filières renforcées

L'amélioration de l'information commerciale à disposition des agriculteurs familiaux et le renforcement de leurs capacités de négociation contribuent à augmenter et stabiliser les prix aux producteurs. Elles leur permettent de mieux saisir les opportunités de marché et de maîtriser les relations avec les autres acteurs de la filière. Les expériences d'appui à la structuration des filières, via le renforcement des OP, l'émergence d'organisations professionnelles sur le reste de la filière (transformation, commerce...) et la mise en place d'accords interprofessionnels, sont aussi probantes, sous réserve que l'essentiel de la valeur ajoutée soit répartie localement.

L'appui à l'élaboration de normes de qualité et de labels pour des produits des agricultures familiales destinés aux marchés locaux et régionaux, et non pas seulement aux marchés d'exportation, est également à promouvoir. En améliorant la

qualité des produits et en rassurant les consommateurs, les producteurs s'assurent de meilleurs débouchés et revenus.

Les guides de bonnes pratiques d'hygiène pour le lait au Burkina Faso et au Sénégal

La transformation artisanale du lait dans ces deux pays est un procédé qui comporte de nombreux risques sanitaires. Au lieu de reproduire localement les normes internationales, l'appui a consisté à définir des normes transitoires, plus adaptées aux conditions de production locale. Ces normes permettent également de limiter l'éviction des opérateurs n'ayant pas les capacités de se mettre au niveau de normes trop exigeantes.

Les guides de bonnes pratiques d'hygiène indiquent comment améliorer la qualité des produits pour assurer la sécurité des consommateurs. Leur élaboration repose sur une concertation entre acteurs de la filière (y compris les associations de consommateurs émergentes) et les services de l'Etat (y compris les laboratoires, les services de recherche et de normalisation).

GARANTIR UN ACCES EQUITABLE AUX RESSOURCES NATURELLES

Soutenir le développement des agricultures familiales implique de lever la concurrence croissante qu'elles rencontrent avec d'autres usages dans l'accès aux ressources naturelles (notamment la terre). Cela passe par des réformes des politiques foncières et par une meilleure gestion des ressources naturelles.

Des politiques foncières équitables

La mise en place de politiques foncières équitables recouvre deux dimensions : d'une part une répartition équitable du foncier via des réformes agraires, d'autre part une sécurisation du foncier dont la régulation doit être décentralisée.

Concernant les réformes agraires, l'expérience montre que leur succès dépend de certaines conditions : accompagnement technique des agriculteurs, environnement économique

favorable, renforcement des OP représentatives. La sécurisation du foncier est, elle, indispensable. Le pastoralisme doit aussi être pris en compte dans les politiques foncières. Les appuis ne sont pas nécessairement techniques et peuvent consister à aider les éleveurs à se professionnaliser et à se mobiliser pour faire entendre leur voix.

Appui à la gestion sociale et concertée des ressources naturelles

De nombreux projets d'appui ont montré l'intérêt d'une gestion sociale des ressources, c'est-à-dire réalisée par des associations d'usagers. De même, il existe des expériences probantes de gestion concertée de la ressource prenant en compte ses différents usages.

La gestion concertée des ressources hydriques en Equateur

En 1996, un consortium d'ONG et d'institutions publiques se met en place et s'associe à des universités et à des OP pour proposer des formations sur la gestion durable des ressources naturelles (Camaren – Consortium pour la formation en gestion des ressources naturelles). En 2001-2002, le consortium se mobilise face aux propositions de privatisation de l'eau. Un Forum des ressources hydriques est créé avec des plateformes provinciales pour formuler des propositions alternatives et mener des actions de lobbying. En 2008, la nouvelle Constitution nationale reprend les propositions de Camaren.

INVESTIR DANS LES AGRICULTURES FAMILIALES

Ce troisième domaine d'appui aux agricultures familiales vise à renforcer les capacités d'investissement des exploitations.

Augmenter les investissements de l'agriculture familiale

Face au développement des grands investissements privés dans le secteur agricole des pays du Sud, il est indispensable de favoriser les investissements de l'agriculture familiale (foncier, aménagements des terres, plantations, cheptel, infrastructures pour la production et le stockage, matériel, etc.).

Soutenir les innovations en matière de financement de l'agriculture

Il est donc primordial pour les agricultures familiales de lever le verrou de l'accès aux financements pour couvrir des besoins divers, non seulement à court terme (crédits de campagne), mais aussi à plus long terme pour les investissements. Les institutions financières en milieu rural, notamment les institutions de micro-finance, tendent à développer des innovations : location vente (leasing) d'équipement, crédit stockage (warrantage), sociétés de caution mutuelle (prêt par un réseau professionnel dans le cadre d'une filière), assurances indicielles, etc. Le développement de ces innovations est important pour le financement des agricultures familiales, mais il est essentiel de bien apprécier leurs conditions de mise en œuvre (notamment en termes de réglementation) et de veiller à leur adaptation aux capacités des agriculteurs familiaux.

Augmenter les investissements publics

Soutenir les investissements des agricultures familiales apparaît absolument nécessaire (subventions, investissements dans les systèmes de crédit, etc.). Les investissements publics en dehors de la sphère de la production peuvent aussi venir en complément des investissements de l'agriculture familiale et des divers

investissements privés qui ont leur logique d'intérêt propre, laquelle n'est pas nécessairement la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Les investissements publics, en provenance des gouvernements du Sud comme de la coopération au développement, peuvent notamment concerner les routes, les infrastructures de marché et de stockage.

L'investissement public concerne enfin la recherche, la formation professionnelle et le conseil technique, mais aussi l'éducation de base en milieu rural. L'objectif des appuis dans ce domaine est de contribuer à une amélioration des pratiques et des conditions de production à court et à moyen termes. Dans le domaine de la recherche en particulier, l'enjeu est de réorienter la recherche publique vers des formes d'agricultures mieux adaptées à l'agriculture familiale.

Le conseil de gestion par les agriculteurs familiaux de la zone Office du Niger au Mali

Dans les années 1990, alors que les revenus dans la zone stagnent, en dépit d'une augmentation des rendements rizicoles, un projet de centres de gestion agricole basé sur la participation au financement du conseil, est mis en place. Les centres de gestion sont appelés Faranfasi So (« la maison qui éclaire »). Les organisations villageoises (réunissant au moins 20 producteurs) paient une cotisation auprès de la fédération des Faranfasi So et celle-ci met à leur disposition un technicien privé.

Des formations de groupe sur la gestion comptable de l'exploitation, des sessions d'échanges et des visites d'exploitation sont ainsi organisées. La fédération dépasse aujourd'hui le cadre du projet initial et s'adresse à 23 000 producteurs (sur les 35 000 que compte la zone). L'autonomie financière est quasiment atteinte grâce aux cotisations des exploitants.

Cette expérience montre comment, avec un financement externe relativement minime dans le cadre d'un projet de développement, les agriculteurs familiaux ont pu disposer à terme d'un conseil agricole autofinancé et adapté à leurs besoins.

METTRE EN AVANT LES ATOUTS DE L'AGRICULTURE FAMILIALE

Le débat organisé par la C2A et le Campus du Jardin Tropical de Paris pour présenter le Rapport de la C2A sur les agricultures familiales¹ a permis d'identifier plusieurs pistes pour le plaidoyer sur les agricultures familiales :

Ne pas limiter le plaidoyer à une posture défensive. Les menaces qui pèsent sur l'avenir des agricultures familiales sont réelles et s'illustrent dans la compétition avec

¹ Ce débat, tenu le 7 décembre 2010 au JTP, avec l'appui du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, a réuni une cinquantaine de participants. Plusieurs tables rondes, animées par Jean-Baptiste Cavalier (CFSI), ont

réuni les intervenants suivants : Henri Rouillé (JTP), André Pouilles Duplaix (AFD), Falilou Diagne (FONGS-UGPM, Sénégal), Athanase Akpoe (PNOPPA, Bénin), Romain Valleur (AVSF), Carline Mainenti (AVSF), Arlène Alpha (Gret), Mathias Lange (MAEE), Bruno Angstheim (CCFD), Christian Castellanet (Gret), Denis Pesche (CIRAD).

l'agrobusiness pour l'accès aux ressources financières et naturelles. Les agricultures familiales souffrent également souvent d'une image dégradée. Le cas du Bénin, par exemple, a montré que dans une première version du Plan stratégique de relance du secteur agricole, la priorité était donnée à l'agrobusiness, au détriment des agricultures familiales, vues comme des « contraintes au développement agricole ».

La démonstration des atouts des agricultures familiales doit donc être faite avec efficacité, notamment par comparaison avec l'agrobusiness qui génère moins d'emplois et consomme davantage d'intrants. A l'inverse, il ne s'agit pas de véhiculer une image idyllique des agricultures familiales. Les impératifs de changement et de modernisation de ces agricultures doivent aussi être reconnus et ils sont largement compatibles avec un mode de fonctionnement reposant sur la structure familiale.

Jouer sur les déterminants des changements de politiques publiques. Deux éléments de plaidoyer semblent déterminants pour impulser des changements : i) une communication axée sur la démonstration des atouts des agricultures familiales, ii) la mise en place de coalitions multi-acteurs et de relations privilégiées avec des acteurs cibles, en particulier les représentants de ministères des finances.

Investir dans les ressources humaines. Le soutien à l'émergence de cadres en milieu rural est capital en complément du soutien aux agricultures familiales. Il s'agit de sortir d'une approche techniciste (augmenter la productivité), pour englober les questions de ruralité et pour contribuer à l'émergence d'acteurs citoyens du territoire rural.

Demander un appui spécifique de la France pour les agricultures familiales

Lors du Sommet du G8 à l'Aquila en 2009, la France s'est engagée à consacrer 1,5 milliards € à l'amélioration de la sécurité alimentaire mondiale sur la période 2009-2011, ainsi que 1 milliard d'euros pour l'Afrique. Cependant, l'Agence française de développement ne fait pas de distinction entre les types d'agricultures qu'elle soutient ; il est donc impossible d'isoler ce qui revient spécifiquement aux agricultures familiales.

Sur les 1,5 milliards € d'engagements, un tiers va à des actions de recherche, un tiers se traduit par des prêts et le dernier tiers constitue des subventions, incluant les projets d'ONG, les contributions financières aux organisations multilatérales ou l'instrument aide alimentaire. Les subventions vont essentiellement en appui aux fonctions régaliennes des pays bénéficiaires, ce qui comprend en principe l'amélioration de la participation des agriculteurs familiaux à l'élaboration des politiques publiques. Les prêts peuvent être mobilisés pour des appuis à l'intensification ou le financement d'infrastructures (investissements hydro-agricoles, stockage public ou parapublic....).

Il faut souligner que l'unité entre partenaires techniques et financiers au sujet des agricultures familiales n'est souvent qu'une unité de façade, dont les brèches sont d'ailleurs parfois bien exploitées par les gouvernements du Sud pour financer des interventions contradictoires avec le soutien aux agricultures familiales.

Voir aussi la note C2A n° 5 consacrée à l'évolution de l'APD française au secteur agriculture et sécurité alimentaire.

Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer collectif de ses membres, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail. Ainsi, la Commission Agriculture et Alimentation (C2A) regroupe les ONG de solidarité internationale qui agissent pour la réalisation du droit à l'alimentation et un soutien renforcé à l'agriculture familiale dans les politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale : 4D, aGter, Artisans du Monde, AVSF, l'AITEC, CARI, CCFD-Terre Solidaire, CFSI, CIDR, CRID, Gret, IRAM, MFR, Oxfam France, Peuples Solidaires en association avec ActionAid, Secours Catholique, Secours Islamique

L'objectif de la commission consiste à coordonner les travaux réalisés par ses participants, et faciliter la concertation entre ses membres dans leur travail de plaidoyer auprès des acteurs sociaux et des décideurs politiques internationaux. Les membres de la Commission s'accordent sur les représentations assurées au nom de Coordination SUD en un ensemble de lieux (Concord au niveau européen, FAO, OMC, CNUCED), et y échangent des informations sur les enjeux internationaux en cours. La commission est mandatée par Coordination SUD pour formuler les positions que prend le collectif lors des principaux rendez-vous institutionnels traitant de l'agriculture et de l'alimentation.

Ce document a été rédigé par : Arlène Alpha du Gret.



Les notes de la C2A sont réalisées avec le soutien de l'AFD.

Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.

